

Pour s'inscrire au service péri-scolaire CCCB :

- Remplir un **dossier unique** si 1^{ère} inscription au service scolaire-restauration-loisirs CCCB (voir modalités d'inscription dans le livret enfance jeunesse téléchargeable sur www.coeurdebeauce.fr ou www.lespep28.org).

Pour réserver le péri-scolaire (à faire chaque année) :

- Remplir ce **contrat d'engagement péri-scolaire** par famille.
- Remplir le **mandat de prélèvement SEPA** (si changement de coordonnées bancaires).
- Faire un **chèque de réservation de 50 €** à l'ordre des PEP 28 (qui sera rendu après le 1^{er} paiement).
- Retourner le tout au **responsable de votre accueil péri-scolaire**.

Je, soussigné (e),
demeurant à

désire réserver une place pour mon ou mes enfants à l'accueil péri-scolaire suivant : (à cocher)

- | | | |
|--|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Baudreville | <input type="checkbox"/> Ouarville | <input type="checkbox"/> Toury |
| <input type="checkbox"/> Bazoches-En-Dunois* | <input type="checkbox"/> Rouvray-Saint-Denis* | <input type="checkbox"/> Voves |
| <input type="checkbox"/> Janville-En-Beauce | <input type="checkbox"/> Sainville | <input type="checkbox"/> Ymonville |
| <input type="checkbox"/> Orgères-En-Beauce | <input type="checkbox"/> Terminiers* | |

<u>Enfant</u> Nom Prenom Date de Naissance	1	2	3

Choix du tarif pour l'année scolaire	<input type="checkbox"/> Forfait matin <input type="checkbox"/> Forfait soir <input type="checkbox"/> Forfait soir (équipe)** <input type="checkbox"/> Forfait matin et soir <input type="checkbox"/> Occasionnel	<input type="checkbox"/> Forfait matin <input type="checkbox"/> Forfait soir <input type="checkbox"/> Forfait soir (équipe)** <input type="checkbox"/> Forfait matin et soir <input type="checkbox"/> Occasionnel	<input type="checkbox"/> Forfait matin <input type="checkbox"/> Forfait soir <input type="checkbox"/> Forfait soir (équipe)** <input type="checkbox"/> Forfait matin et soir <input type="checkbox"/> Occasionnel

Prélèvement automatique : Oui Non

Attention le choix au tarif forfait est définitif pour l'année scolaire. L'enfant a sa place réservée toute l'année. C'est un engagement sur l'année scolaire. Une fois le 1^{er} paiement effectué, vous ne pouvez pas désinscrire votre enfant sauf cas particuliers (voir règlement de fonctionnement).

*Attention : pour les sites de Bazoches-En-Dunois, Rouvray-Saint-Denis et Terminiers, certaines classes prennent le bus pour regagner le péri-scolaire, **une carte de transport par enfant est alors obligatoire** (25€ par enfant et par an - *tarif appliqué en 2021*) et est à renouveler chaque année via le formulaire en ligne sur www.remi-centrevalde Loire.fr (imposée par la Région Centre-Val de Loire - attention dates d'inscription précises entre juin et juillet - voir sur le site).

**Pour les familles travaillant en équipe ou étant en garde alternée, se référer aux modalités du règlement de fonctionnement, article « tarifs/facturation » (voir livret enfance jeunesse). Justificatif à fournir avec ce contrat d'engagement.

Modalité de paiement :

Le tarif est en fonction des revenus N-2 du foyer (avant déductions) conformément aux préconisations de la CAF. Il est lissé de septembre à juin (incluant les jours péri-scolaires de juillet), la même somme est à régler tous les mois. *Attention, en fonction de vos nouveaux revenus déclarés, le tarif peut être révisé en janvier (changement possible de tranche tarifaire à la baisse ou à la hausse).*

Le paiement s'effectue le 5 de chaque mois par prélèvement automatique (une fiche « mandat de prélèvement SEPA » est à remplir et à signer). Cette solution est préconisée. Sinon le paiement doit être effectué obligatoirement en ligne via le portail famille.

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utilisation du portail famille, le paiement correspondant (à l'ordre des PEP 28) sera à transmettre au responsable de la structure avant le 5 du mois.

Accueils périscolaires

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le délégataire à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du délégataire.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR90ZZZ321303

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom :	ADPEP
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
.....

Type de paiement : <input checked="" type="checkbox"/> Paiement récurrent/répétitif <input type="checkbox"/> Paiement ponctuel
--

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

Je joins UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le délégataire. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le délégataire.